

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 631

30 juin 2005

SOMMAIRE

AES Abigail, S.à r.l., Luxembourg	30271	Flolux S.A., Luxembourg	30264
AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	30271	Flolux S.A., Luxembourg	30264
AKI S.A., Luxembourg	30255	Fluviense S.A.H., Luxembourg	30266
Alsinvest S.A., Luxembourg	30287	Global Fund-Strategie OP	30243
Alwal S.A., Luxembourg	30270	IAM Strategic S.A., Luxembourg	30264
Ambres S.A., Luxembourg	30270	IAM Trust, S.à r.l., Luxembourg	30262
Amlia S.A., Luxembourg	30273	ING Belgium International Finance S.A., Luxem- bourg	30263
Aquilon S.A.H., Luxembourg	30285	Interbeteiligungen AG, Luxembourg	30282
Atra Investments S.A.H., Luxembourg	30278	inmediaONE] GmbH - Zweigniederlassung Luxem- bourg, Luxembourg	30258
Azabu Holding S.A., Luxembourg	30283	Kap-Courses, S.à r.l., Hellange	30262
Bel S.A., Luxembourg	30245	Kiwinter S.A.H., Luxembourg	30280
Bofin S.A., Luxembourg	30280	Kobarid Holding S.A., Luxembourg	30287
BS Green Investments S.A., Luxembourg	30278	Last Exit, S.à r.l., Luxembourg	30258
Cabestan S.A., Luxembourg	30260	Loiros Holding S.A., Luxembourg	30265
Cabestan S.A., Luxembourg	30274	Losty S.A., Luxembourg	30275
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg	30251	Louvre Group Holding S.A., Luxembourg	30279
Construction Luxocotec, S.à r.l., Pétange	30259	M.V.S.F. S.A., Luxembourg	30275
Cornel, S.à r.l., Luxembourg	30242	Maes Lux S.A., Luxembourg	30275
Développement International S.A.H., Luxem- bourg	30281	Maglear Limited S.A., Luxembourg	30259
DTLC S.A., Luxembourg	30274	Marsan Holding S.A., Luxembourg	30281
Dynamic Systems S.A., Luxembourg	30272	Mastol S.A., Luxembourg	30268
Eastwell S.A., Luxembourg	30261	Maxinvest Holding S.A., Luxembourg	30284
Eastwell S.A., Luxembourg	30261	MC Person International S.A., Luxembourg	30259
Eastwell S.A., Luxembourg	30261	Media Factory Holding S.A., Luxembourg	30288
Eastwell S.A., Luxembourg	30261	Mega Europe Finance S.A., Luxembourg	30278
Eastwell S.A., Luxembourg	30261	Meginvest S.A., Luxembourg	30288
Eastwell S.A.H., Luxembourg	30264	Morgan Stanley Investment Management Ltd. Lu- xembourg Branch, Senningerberg	30265
Emas Ambiente Finance, S.à r.l., Luxembourg	30277	NaturProdukt Holdings Limited S.A., Luxem- bourg	30268
Emas Ambiente Finance, S.à r.l., Luxembourg	30277	Obelisque S.A., Luxembourg	30279
Epsilon Investments S.A., Luxembourg	30287	Oilteco S.A.	30279
Euphor S.A., Luxembourg	30270	Ombra Investments S.A., Luxembourg	30262
Euro Flex Absolute Return OP	30245	Orleans Holding S.A., Luxembourg	30284
Euro Gebei S.A., Luxembourg	30264	Pareturn, Sicav, Luxembourg	30285
Eurogerm Allemagne Benelux S.A., Luxembourg	30255	Parsifal S.A., Luxembourg	30282
Fimassi Holding S.A., Luxembourg	30272	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	30281
Financière de l'Alzette S.A., Luxembourg	30280	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30274
Finexco Holding S.A., Luxembourg	30282		
Finscal Holding S.A., Luxembourg	30274		

Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	30283	Tram S.A.	30273
Rancois Holding S.A., Luxembourg	30282	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30243
Résidence du Clopp, S.à r.l., Luxembourg	30276	Valfor Holding S.A., Luxembourg	30284
Résidence J.F.K., S.à r.l., Luxembourg	30268	Vision Financière S.A.H., Luxembourg	30244
Restalia, S.à r.l., Echternach	30258	W.T.B. S.A., Luxembourg	30278
Resultex S.A.H., Luxembourg	30283	Wilmington Securities S.A., Luxembourg	30272
RTR S.A., Luxembourg	30285	Winchester Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30266
Rupelzand International S.A., Luxembourg	30271	XCELL Space Industries S.A., Luxembourg	30252
Société Holding pour le Financement Immobilier S.A.H., Luxembourg	30266	Zèbre S.A.H., Luxembourg	30285
Topi S.A., Luxembourg	30242		

TOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.223.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020483.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CORNEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.656.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} février 2005 entre INVESTINDUSTRIAL L.P. représentée par son General Partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED et ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II L.P. représentée par son General Partner SULIVAN & Co LIMITED, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- ALETTI MERCHANT SPA - 225 parts sociales;
- INVESTINDUSTRIAL L.P. représentée par son General Partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED - 225 parts sociales;
- ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II L.P. représentée par son General Partner SULIVAN & Co LIMITED - 50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNEL, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020690.3/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.471.

Extrait de la liste des signatures autorisées à la date du 1^{er} février 2005

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjoint à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

Conseil d'Administration:

- Signatures collectives à 2:
- Benezra Maurice, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse),
- Gisiger Pascal, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse),
- Schmitt Alex, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Membre de la Direction:

- Signatures collectives à 2:
- Labranche André,
- Stilmant Eric.

Adjoint à la Direction:

- Signatures collectives à 2:
- Lassine Philippe,
- Nervi Jean-Paul,
- Valori Alberto,
- Waltregny Vérane.

Cadre:

- Procuration collective à 2:
- Ne peuvent pas signer entre eux:
- Bour Frédéric,
 - Cortolezzis Consi,
 - Giunta Carine,
 - Henriche Dina,
 - Jacob Sabine,
 - Jovet André,
 - Liebisch Corinne,
 - Mockel Marie-Paule,
 - Ragni Gianluca,
 - Saura Andrea,
 - Schalik Jean-Pierre,
 - Steiper Elke,
 - Thilmany Guy,
 - Wolff Nathalie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

A. Labranche / V. Waltregny

Membre de la Direction / Adjoint à la Direction

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05880. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017900.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

GLOBAL FUND-STRATEGIE OP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement GLOBAL FUND-STRATEGIE OP, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signatures

(050803.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

VISION FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 41.118.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium

«the proxy»

acting as a special proxy of MARSALA, S.à r.l., a company organized under the Luxembourg laws and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société anonyme» VISION FINANCIERE S.A.H., a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 41.118, has been incorporated by deed enacted on the 31st July 1992.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme VISION FINANCIERE S.A.H. amounts currently to EUR 31,000, represented by 1,250 Shares fully paid up, without nominal value.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of VISION FINANCIERE S.A.H.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the directors for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MARSALA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VISION FINANCIERE S.A.H., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.118, a été constituée suivant acte reçu le 31 juillet 1992.

II.- Que le capital social de la société anonyme VISION FINANCIERE S.A.H., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000, représentés par 1.250 actions sans valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VISION FINANCIERE S.A.H.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

J. Elvinger.

(038576.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

EURO FLEX ABSOLUTE RETURN OP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement EURO FLEX ABSOLUTE RETURN OP, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signatures

(050804.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 68.868.

PROJET DE SCISSION

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 juin 2005 que le projet de scission exposé ainsi qu'il suit a été adopté:

I. Description de la société à scinder et des sociétés à constituer

La société BEL S.A. (ci-après désignée «la société à scinder»), ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.868, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 396 du 1^{er} juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2005, en cours de publication au Mémorial C.

Le capital de la société à scinder s'élève actuellement à EUR 1.440.000,- (un million quatre cent quarante mille euros), et est représenté par 14.400 (quatorze mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actionnaires de la société à scinder sont appelés, à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société à scinder (date de la scission) qui se tiendra un mois au moins après la publication du présent projet au Mémorial C.

Il est dès lors envisagé et proposé par les présentes de scinder la société BEL S.A. en deux sociétés nouvelles («les sociétés nouvelles» ou prises individuellement sous leur dénomination respective), à savoir:

A) Une société BEL S.A., à constituer sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, au capital intégralement libéré de EUR 440.000,- (quatre cent quarante mille euros), représenté par 4.400 (quatre mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le projet d'acte constitutif est joint au présent projet de scission.

B) Une société BEL INTERNATIONAL S.A., à constituer sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, au capital intégralement libéré de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le projet d'acte constitutif est joint au présent projet de scission.

II. Modalités de la scission

1.- La scission est basée sur le bilan de la société à scinder arrêté à la date du 21 juin 2005.

2.- La scission, au point de vue comptable et fiscal, prendra effet entre la société à scinder et les sociétés nouvelles à la date du 22 juin 2005 à 00 heure.

A cette date, les opérations de la société à scinder sont censées être réalisées par cette société pour compte des sociétés nouvelles, sous réserve de ratification par les Conseils d'Administration respectifs des sociétés nouvelles et ce, au plus tard deux mois après leur constitution.

3.- En échange de l'attribution des éléments d'actif et de passif aux sociétés nouvelles, celles-ci émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- BEL S.A.:

quatre mille quatre cents (4.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

- BEL INTERNATIONAL S.A.:

dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

4.- Les actions étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social (rapport d'échange un pour un), il pourra être fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant par application de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, relatif aux scissions.

5.- Les actions nouvellement émises aux actionnaires de la société à scinder leur confieront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résultent des projets de statuts ci-après.

6.- La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) les sociétés nouvelles acquerront les actifs de la société à scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit;

b) la société à scinder garantit aux sociétés nouvelles que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

c) les sociétés nouvelles sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission;

d) les sociétés nouvelles assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter, dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder;

e) les droits et les créances transmis aux sociétés nouvelles sont cédés à ces sociétés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. Les sociétés nouvelles seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les sociétés nouvelles seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres;

f) les sociétés nouvelles renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés nouvelles assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder, comme il résulte de la situation publiée ci-après.

7.- Par l'effet de cette scission la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

8.- L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

9.- La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

10.- Les sociétés nouvelles procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société à scinder aux sociétés nouvelles.

11.- Les documents sociaux ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la nouvelle société BEL S.A. pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Répartition des éléments du patrimoine actif et passif de la société à scinder entre les nouvelles sociétés

La répartition ci-dessous est basée sur la situation de la société anonyme BEL S.A. au 31 décembre 2004, telle qu'approuvée.

l) Bilan de la société BEL S.A. à scinder au 21 juin 2005

a) Eléments d'actifs:

	<i>Actif immobilisé</i>	EUR
Immobilisations financières.....		16.974.245,48
Parfix		1,00
Iniziativa Anergia		7.807,60
Bel SpA		51.645,69
Tecnologie Ind.		20.000,00
Flemon		395.000,00
Avance Bel SpA		13.423.604,18
Avance Iniziativa Energia		381.855,61
Avance Immob Mellandrium		212.788,56
Créance Tecnologie ind		2.501.659,66
Créance Nuovi Invest.		86.705,94

Créance 20M Srl in liq		28.480,06
Créance s/Flemon		375.000,00
- Val. non réal. sur créances		- 510.302,82
	<i>Actif circulant</i>	
Avoirs en banques et assimilés		10.503,76
CC CIM Banque		10.503,76
Perte de l'exercice		28.139,63
Total actif		17.012.888,87
b) Eléments de passif:		
	<i>Capitaux propres</i>	EUR
Capital souscrit		1.440.000,00
Capital souscrit		1.440.000,00
Réserves		80.000,10
Réserves légales		80.000,00
Autres réserves		0,10
Résultats reportés		11.427.777,79
Résultat reporté		11.427.777,79
	<i>Dettes</i>	
Dettes à + d'un an		4.047.308,98
Avances Actionnaires		1.526.667,06
Avances Actionnaires		329.874,30
Int. Courus		99.030,97
Bel S.A. 23.03.03 5,75		1.033.000,00
Dettes envers Immob. Bligny 96 Srl		379.595,82
Dettes Flemon		632.659,71
Dettes Centrale Srl		46.481,12
Dettes à - d'un an		17.802,00
Avances diverses		2,00
A payer sur acquisition		15.000,00
Fournisseurs - A.B. et P.S.		2.800,00
Total passif		17.012.888,87

II) A la nouvelle société BEL S.A. seront affectés les éléments d'actifs suivants:

a) Eléments d'actifs:

	<i>Actif immobilisé</i>	EUR
Immobilisations financières		3.611.194,07
Parfix		1,00
Iniziativa Anergia		7.807,60
Technologie Ind.		20.000,00
Flemon		395.000,00
Avance Iniziativa Energia		381.855,61
Créance Technologie ind		2.501.659,66
Créance 20M Srl in liq		28.480,06
Créance s/Flemon		375.000,00
- Val. non réal. sur créances		- 98.609,86
	<i>Actif circulant</i>	
Avoirs en banques et assimilés		10.503,76
CC CIM Banque		10.503,76
Perte de l'exercice		28.139,63
Total actif		3.649.837,46
b) Eléments de passif:		
	<i>Capitaux propres</i>	EUR
Capitaux souscrit		440.000,00
Capitaux souscrit		440.000,00
Réserves		25.000,10
Réserves légales		25.000,00
Autres réserves		0,10
Résultats reportés		991.267,74
Résultat reporté		991.267,74
	<i>Dettes</i>	

Dettes à + d'un an	2.190.767,62
Int. Courus	99.030,97
Bel S.A. 23.03.03 5,75	1.033.000,00
Dettes envers Immob. Bligny 96 Srl	379.595,82
Dettes Flemon	632.659,71
Dettes Centrale Srl	46.481,12
Dettes à - d'un an	2.802,00
Avances diverses	2,00
Fournisseurs - A.B. et P.S.	2.800,00
Total passif	3.649.837,46

III) A la nouvelle société BEL INTERNATIONAL S.A. sera affecté le solde des éléments d'actif et de passif de la société BEL S.A. scindée, à savoir:

a) Eléments d'actifs:

	<i>Actif immobilisé</i>	EUR
Immobilisations financières		13.368.051,41
Bel SpA		51.645,69
Avance Bel SpA		13.423.604,18
Avance Immob Mellandrium		212.788,56
Créance Nuovi Invest.		86.705,94
- Val. non réal. sur créances		- 411.692,96
Total actif		13.363.051,41

b) Eléments de passif:

	<i>Capitaux propres</i>	EUR
Capital souscrit		1.000.000,00
Capital souscrit		1.000.000,00
Réserves		55.000,00
Réserves légales		55.000,00
Résultats reportés		10.436.510,05
Résultat reporté		10.436.510,05
	<i>Dettes</i>	
Dettes à + d'un an		1.856.541,36
Avances Actionnaires		1.526.667,06
Avances Actionnaires		329.874,30
Dettes à - d'un an		15.000,00
A payer sur acquisition		15.000,00
Total passif		13.363.051,41

IV. Projets des deux actes constitutifs

A) BEL S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BEL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à, son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000,-), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex étant admis. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72.2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

B) BEL INTERNATIONAL S.A.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination BEL INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex étant admis. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72.2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Les dispositions transitoires seront établies lors de l'assemblée générale extraordinaire d'approbation du présent projet de scission, qui se tiendra un mois au moins après sa publication au Mémorial.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07742. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053660.2//337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.385.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'Investissement à Capital Variable CAPITAL MULTI STRATEGIES, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.385, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 2 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 15 avril 1999.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Nicole Uhl, employée privée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie Cécile Mahy, employée privée, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Witte, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs en date du 17 mai 2005 et par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

du 29 avril 2005 - numéro 393

du 14 mai 2005 - numéro 251

b) dans le D'Wort:

du 29 avril 2005

du 14 mai 2005

c) dans la Voix:

du 29 avril 2005

du 14 mai 2005

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/EC,

2.- Refonte des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 28.561 actions en circulation, 80 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Le président informe l'assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 26 avril 2005 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

VI.- Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 1^{er} et 4, le troisième alinéa de l'article 16, les articles 19 et 22, le premier alinéa de l'article 29, le sixième alinéa de l'article 31 et l'article 34 des statuts afin d'adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Ces articles respectivement alinéas auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination CAPITAL MULTI STRATEGIES (la «Société»). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

«**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

«**Art. 16. (troisième alinéa). Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique

d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de la Société. La Société pourra, pour chaque compartiment et dans le cadre des restrictions précitées, investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur toute bourse de valeurs et tout marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public établi dans un des pays de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du continent américain et de l'Océanie ainsi que, entre autres, dans des OPCVM et d'autres OPC, en dépôts bancaires et en instruments financiers dérivés.»

«**Art. 19. Banque Dépositaire.** La Société conclura une convention avec une banque luxembourgeoise, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société, conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

«**Art. 22. Surveillance de la Société.** Conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises. Celui-ci sera nommé par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des actionnaires.»

«**Art. 29. (premier alinéa): Répartition des bénéfices annuels.** Dans tout compartiment de l'actif social, l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminera le montant des dividendes à distribuer aux actions de distribution, dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. S'il est toutefois dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne se fera.»

«**Art. 31. (sixième alinéa): Dissolution - Liquidation** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et aux statuts de la Société. Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la classe concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation endéans la période de prescription légale, les montants consignés ne pourront plus être retirés.»

«**Art. 34. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Uhl, M.C. Mahy, H. Witte, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

F. Baden.

(053541.3/200/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

XCELL SPACE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.375.

— STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Zoubier Harbaoui, administrateur de société, né le 22 septembre 1969 à Epinay-Sur-Seine (F), demeurant à L-2167 Luxembourg, 10A, rue des Muguets.

2. Monsieur Farez Messaoudi, administrateur de société, né le 13 janvier 1969 à Paris (F), demeurant à L-1242 Luxembourg, 2, rue des Bleuets, ici représenté par Monsieur Zoubier Harbaoui, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de XCELL SPACE INDUSTRIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet un bureau d'études et de réalisation de dessins industriels.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille six au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Zoubier Harbaoui, prénommé, cinq cents actions	500
2. Monsieur Farez Messaoudi, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-). Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital Souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Zoubier Harbaoui, prénommé.
 - b) Monsieur Farez Messaoudi, prénommé.
 - c) La société SOFIAM S.A., ayant son siège social à L-1242 Luxembourg, 2, rue des Bleuets, R.C. Luxembourg B 86.877, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Farez Messaoudi, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 83.527.
4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué: Monsieur Zoubier Harbaoui, prénommé.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Z. Harbaoui, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 61, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2005.

P. Bettingen.

(020262.3/202/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

30255

EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 54.533.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société EUROGERM ALLEMAGNE BENELUX S.A., établie et ayant son siège social à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.533 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 25 juillet 2003.

L'assemblée décide:

D'élire comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

ELIOLUX S.A.,

24, rue Léon Kauffman,

L-1853 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020241.3/4287/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 106.383.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. LUC ANSEEUW, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8300 Knokke-Heist, rue Léopold 85, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 50.446,

ici représentée par Luc Anseeuw, promoteur, demeurant à Damme (Belgique);

2. Alain Wilhelm, courtier, demeurant à L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents, né à Mamer, le 7 février 1951;

3. IMMO MOUTON & CO, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8750 Wingene Zandbergstraat 64, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 93.765,

ici représentée par Rinaldus Georges Mouton, administrateur de sociétés, demeurant à Wingene (Belgique).

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AKI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tous autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de tous les administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les parties comparants ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, lesdites comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. LUC ANSEEUW, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8300 Knokke-Heist, rue Léopold 85, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 50.446, cent trente cinq actions	135
2. Alain Wilhelm, courtier, demeurant à L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents, né à Mamer, le 7 février 1951, deux cent trente actions	230
3. IMMO MOUTON & CO, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8750 Wingene Zandbergstraat 64, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 93.765, cent trente-cinq actions	135
Total: cinq cents actions	500

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents (1.500,-) euros.

Disposition transitoire.

Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Luc Anseeuw, promoteur, demeurant à B-8340 Damme Sareptastraat, né à Torhout (Belgique) le 25 août 1954.
 - b) Alain Wilhelm, courtier, demeurant à L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents, né à Mamer, le 7 février 1951.
 - c) Rinaldus Georges Mouton, administrateur de sociétés, demeurant à B-8750 Wingene Zandbergstraat 64, né à Oedelem (Belgique) le 14 avril 1941.

Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice social 2010.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Jan Vanden Abeele, expert-comptable, demeurant à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel, né le 31 août 1952 à Oostrozebeke (Belgique).

Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

4. Le siège social est fixé à L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 157, rue Cents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Anseeuw, A. Wilhelm, R.G. Mouton, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 891, fol. 67, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 mars 2005.

F. Molitor.

(020318.3/223/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LAST EXIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 59.559.

Suite à une cession de parts sous seing privé signée par le cédant et le cessionnaire en date du 2 septembre 2005 et acceptée par la gérance au nom de la société, il résulte que le capital social de la société LAST EXIT, S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Brigitte Espindola	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Madame Brigitte Espindola est donc désormais l'associée unique de la société.

Par ailleurs, l'associée unique décide qu'à la date d'aujourd'hui, le siège de la société est transféré à l'adresse suivante: 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020310.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

inmediaONE] GmbH - Zweigniederlassung Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 23.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020312.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

RESTALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.
R. C. Luxembourg B 94.312.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2004

Les associés de la société RESTALIA S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 20 octobre 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Dario Ballanti, employé privé, demeurant à L-3722 Rumelange, 19, rue de l'Ecole, de son poste de gérant de la branche «débit de boissons alcooliques et non-alcooliques» dans la succursale située à L-5886 Alzingen, 516A, rue de Thionville et faisant le commerce sous l'enseigne AL SOLE BY GIORGIO, est acceptée;
- pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat;
- est nommé gérant pour la branche «débit de boissons alcooliques et non-alcooliques» en remplacement du gérant démissionnaire dans la succursale située à L-5886 Alzingen, 516A, rue de Thionville faisant le commerce sous l'enseigne AL SOLE BY GIORGIO, Monsieur Georges Stiletto, gérant de société, demeurant à L-6834 Biver, 23, Hierzebiérg;
- le nouveau gérant déclare accepter son mandat.

La succursale faisant le commerce sous l'enseigne AL SOLE BY GIORGIO située à L-5886 Alzingen, 516A, rue de Thionville est désormais gérée par un gérant unique, Monsieur Georges Stiletto, gérant de société, demeurant à L-6834 Biver, 23, Hierzebiérg qui dispose de tous les pouvoirs pour engager la société pour cette succursale par sa signature individuelle.

Echternach, le 20 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020352.3/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MAGLEAR LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.377.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 20 septembre 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer Mme Frédérique Vigneron aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Sandrine Klusa;
2. de nommer la société TOWERBEND Ltd aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDINGS LLC.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour MAGLEAR LIMITED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020341.3/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MC PERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.191.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 octobre 2004 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND Ltd aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDINGS LLC.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Pour MC PERSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020349.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CONSTRUCTION LUXSOCOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 106.382.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Fernando Da Silva Tavares, carreleur, né à Santa Clara /Coimbra (Portugal), le 10 juin 1950, demeurant à L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CONSTRUCTION LUXSOCOTEC S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Petange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction civile, immobilière, carrelages et granites, façades, plâtrage, travaux de terrassement.

Elle a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la promotion et la gestion respectivement mise en valeur d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) EUR, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) EUR chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Fernando Da Silva Tavares, carreleur, né à Santa Clara / Coimbra (Portugal), le 10 juin 1950, demeurant à L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais, généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare,
- Le nombre de gérants est fixé à deux (2),
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Fernando Da Silva Tavares, carreleur, né à Santa Clara / Coimbra (Portugal), le 10 juin 1950, demeurant à L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte, gérant administratif;

2.- Sergio Manuel Fonseca Marta, technicien, né à Luxembourg, le 15 novembre 1971, demeurant à L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare, gérant technique.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Da Silva Tavares, F. Molitor.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 février 2005.

F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2005, vol. 891, fol. 59, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

(020320.3/223/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CABESTAN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 71.626.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CABESTAN S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 25 février 2005, que:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant au 3, rue de la Chapelle, a été nommé liquidateur en remplacement de Maître Philippe Morales, démissionnaire.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020586.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020356.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020358.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020361.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020363.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020365.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020367.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.301.

—
EXTRAIT

M. Peter Vansant a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société le 7 mars 2005. La société AVENTRADE INVEST, S.à r.l., dont le siège est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, remplacera l'administrateur démissionnaire et terminera son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020354.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

IAM TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 97.032.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

tenue à Luxembourg le 10 février 2005 à 9h00

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février, 2005.

H. Axelson.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020355.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

KAP-COURSES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 5A, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 106.381.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Celso Ferreira Coimbra, indépendant, né à Molelos-Tondela (Portugal), le 6 mai 1961, demeurant à L-4657 Diferdange, 10, rue Michel Rasquin;

2.- Nadège Etienne, employée privée, née à Metz/Moselle (France), le 29 janvier 1982, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France;

3.- François Gomis, chauffeur de Direction, né à Dakar (Sénégal), le 21 octobre 1970, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KAP-COURSES S. à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hellange.

Art. 3. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec véhicule auto-moteur de moins de 3,5 tonnes ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) EUR, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100.-) EUR chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

30263

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Celso Ferreira Coimbra, indépendant, né à Molelos-Tondela (Portugal), le 6 mai 1961, demeurant à L-4657 Differdange, 10, rue Michel Rasquin, vingt-cinq parts	25
2.- Nadège Etienne, employée privée, née à Metz/Moselle (France), le 29 janvier 1982, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France, treize parts	13
3.- François Gomis, chauffeur de Direction, né à Dakar (Sénégal), le 21 octobre 1970, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France, quatre-vingt-sept parts	87
Total: cent vingt-cinq parts	125

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3336 Heilange, 5A, rue des Prés,
- Le nombre de gérants est fixé à trois (3),
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Celso Ferreira Coimbra, indépendant, né à Molelos-Tondela (Portugal), le 6 mai 1961, demeurant à L-4657 Differdange, 10, rue Michel Rasquin, gérant technique;

2.- Nadège Etienne, employée privée, née à Metz/Moselle (France), le 29 janvier 1982, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France, gérant administratif;

3.- François Gomis, chauffeur de Direction, né à Dakar (Sénégal), le 21 octobre 1970, demeurant à F-57700 Hayange Marspich, 56, rue Pierre Mendès France, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferreira Coimbra, N. Etienne, F. Gomis, F. Molitor.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 février 2005.

F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005, vol. 891, fol. 62, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

(020322.3/223/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ING BELGIUM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.080.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 janvier 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 à 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020503.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

30264

IAM STRATEGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 101.930.

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au lieu du 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2005.

J. Kjelgaard / D. Bergh.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020357.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EASTWELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.501.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020368.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.015.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020377.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FLOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 62.015.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

(020373.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EURO GEBEI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 81.009.

EXTRAIT

Le liquidateur, dans ses résolutions du 25 janvier 2005, a transféré le siège social de la société anciennement situé au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour EURO GEBEI S.A. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020603.3/833/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LTD. LUXEMBOURG BRANCH

Siège social: Royaume-Uni, 55/71 City Road, London EC1Y 1BB.
Succursale de Luxembourg: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.917.

Appointments

As of 14 December 2004, the board of directors of the company consists of the following persons:

- Mr. Michael Simon Green, residing at Four Acre Steep, Windlesham Road, Chobham, Surrey, United Kingdom;
- Mr. Stefano Russo, residing at Palazzo Sebelloni, Corso Venezia 16, 20121 Milano, Italy;
- Mr. Richard Davidson, residing at 11, Hermitage Drive, Edinburgh, Scotland;
- Mr. Peter John Wright, residing at 25, The Little Boltons, London, United Kingdom;
- Mr. Andrew Clive Onslow, residing at 9, Himebridge, Great Sampford, Essex, United Kingdom.

Suit la traduction en français de ce qui précède:
Nominations

A partir du 14 décembre 2004, le conseil d'administrateur de la société se compose comme suit:

- M. Michael Simon Green, résidant à Four Acre Steep, Windlesham Road, Chobham, Surrey, Royaume-Uni;
- M. Stefano Russo, résidant à Palazzo Sebelloni, Corso Venezia 16, 20121 Milan, Italie;
- M. Richard Davidson, résidant à 11, Hermitage Drive, Edinburgh, Ecosse;
- M. Peter John Wright, résidant à 25, The Little Boltons, London, Royaume-Uni;
- M. Andrew Clive Onslow, résidant à 9, Himebridge, Great Sampford, Essex, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LTD.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020380.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LOIROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.701.

DISSOLUTION
Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 février 2005, enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2005, volume 530, folio 84, case 8:

I.- Que la société anonyme LOIROS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.701), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 924 du 22 décembre 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 216 du 30 mars 1999.

II.- Que son mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société LOIROS HOLDING S.A.

III.- Que son mandant, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société LOIROS HOLDING S.A. a décidé de la dissoudre.

IV.- Que par la présente, le mandant décide de prononcer la dissolution anticipée de la société LOIROS HOLDING S.A., avec effet immédiat.

V.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

VI.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

IX.- Qu'il y a lieu de procéder à la destruction du registre des actions nominatives.

X.- Que les livres et documents de la société LOIROS HOLDING S.A., seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(020386.3/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

SOCIETE HOLDING POUR LE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.567.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement le 17 décembre 2004

Il résulte du procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2004 que l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude Lammar, Administrateur de sociétés, demeurant à Howald,
 - Monsieur Guy Lammar, Administrateur-délégué demeurant à Bertrange,
 - Monsieur Romain Hilger, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- et celui du Commissaire, à savoir:
- AUDIEX S.A. avec siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Pour une nouvelle période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020381.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FLUVIENSE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Signature.

(020382.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.513.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, here represented by Catherine Dessoay, «Avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given on November 24, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 78.513, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated April 26th, 2001, n° 307. The by-laws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C dated July 21st, 2001, n° 556.

II. The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1) Amendment of the Company's accounting year, the current accounting year started on January 1st, 2004 will end on November 30th, 2004.

2) Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on December 1st and ends on November 30th of each year.»

3) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend the financial year end of the Company from December 31 to November 30, in such a way that the first closing for the amended financial year will take place on November 30, 2004.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on December 1st and ends on November 30th of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu, d'une procuration sous seing privé du 24 novembre 2004.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à.r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.513, constituée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 26 avril 2001, modifiée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 556 du 21 juillet 2001.

II. La comparante, dûment représentée, déclare être informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société; l'actuel exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2004 se terminera le 30 novembre 2004.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.»

3. Divers.

La comparante a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 novembre; ainsi, la première clôture de l'année sociale telle que modifiée prendra effet le 30 novembre 2004.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Dessoï, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

J. Elvinger.

(020391.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

NaturProdukt HOLDINGS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(020392.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MASTOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.523.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020464.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

RESIDENCE J.F.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 106.399.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Maria Fatima De Oliveira, employée privée, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue;
2. Monsieur Gil Mateus, étudiant, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue;
3. et Monsieur Danièle De Cuppis, commerçant, demeurant à L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de RESIDENCE J.F.K., S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet pour son propre compte, l'achat, la vente, la location, la gestion et la promotion de tous immeubles.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent quarante (140) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Maria Fatima De Oliveira	25 parts
2. et Monsieur Gil Mateus	25 parts
3. et Monsieur Danièle De Cuppis	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Danièle De Cuppis, prénommé;
- et Monsieur Gil Mateus, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants. L'adresse du siège social de la société est établi à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. De Oliveira, G. Mateus, D. De Cuppis, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 904, fol. 96, case 4. – Reçu 140 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2005.

A. Biel.

(020420.3/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ALWAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020465.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AMBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 91.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC00977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020466.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EUPHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020485.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AES ABIGAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.151.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 18 janvier 2005

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la société en date du 18 janvier 2005 que:

- Monsieur James R. Hall III demeurant à Herbert H. Dowweg, 5d 4542 NM Hoek, Hollande a démissionné de son poste de gérant, et ce, avec effet immédiat.
- Monsieur Paul van Witteveen, demeurant au 122, H. Kamerlingh Onnesweg, 1402 EM Bussum, Hollande a été nommé au poste de gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur James R. Hall III.
- Monsieur Gérard Becquer demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, et ce, avec effet immédiat.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a été nommé gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Gérard Becquer.
- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020467.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.116.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 17 janvier 2005

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la société en date du 17 janvier 2005 que:

- Monsieur James R. Hall III demeurant à Herbert H. Dowweg, 5d 4542 NM Hoek, Hollande a démissionné de son poste de gérant, et ce, avec effet immédiat.
- Monsieur Paul van Witteveen, demeurant au 122, H. Kamerlingh Onnesweg, 1402 EM Bussum, Hollande a été nommé au poste de gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur James R. Hall III.
- Monsieur Gérard Becquer demeurant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, et ce, avec effet immédiat.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a été nommé gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Gérard Becquer.
- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020468.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.094.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

(020569.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

DYNAMIC SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 19.894.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020469.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(020545.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

WILMINGTON SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.279.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 février 2005, enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2005, volume 530, folio 87, case 11:

I.- Que la société anonyme WILMINGTON SECURITIES S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.279, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 451 du 19 août 1997,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 287 du 28 avril 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 355 du 15 mai 2001.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme WILMINGTON SECURITIES S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2005.

J. Seckler

Notaire

(020529.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

AMLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.854.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020470.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

TRAM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.658.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 1^{er} mars 2005 que Monsieur Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 1^{er} mars 2005 que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 1^{er} mars 2005 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020510.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

DTLC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.228.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020472.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.422.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(020568.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC07304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(020574.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

CABESTAN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 71.626.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(020581.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.351.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020473.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

M.V.S.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.649.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020474.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MAES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 48.985.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020591.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

RESIDENCE DU CLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 106.400.

 —
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Maria Fatima De Oliveira, employée privée, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue;
2. Monsieur Gil Mateus, étudiant, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-rue;
3. et Monsieur Danièle De Cuppis, commerçant, demeurant à L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de RESIDENCE DU CLOPP, S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet pour son propre compte, l'achat, la vente, la location, la gestion et la promotion de tous immeubles.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent quarante (140) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Maria Fatima De Oliveira;	25 parts
2. et Monsieur Gil Mateus;	25 parts
3. et Monsieur Danièle De Cuppis;	50 parts
Total: cent parts sociales.	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminées

- a) Monsieur Danile De Cuppis, prénommé; et
- b) Monsieur Gil Mateus, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. De Oliveira, G. Mateus, D. De Cuppis, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005, vol. 904, fol. 96, case 5. – Reçu 140 euros.

Le Receveur ff. (signé): M.Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2005.

A. Biel.

(020422.3/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EMAS AMBIENTE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.943.

Il résulte d'un acte notarié du 28 décembre 2000 passé par-devant le notaire Massimo Caspani, notaire de résidence à Como (Italie), que la société EMAS AMBIENTE S.p.a. a cédé, avec effet au 1^{er} janvier 2001, à la société WASTE MANAGEMENT ITALIA S.p.a., avec siège social à Milan (Italie), corso Sampione 77, les 124 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune qu'elle détenait dans la société EMAS AMBIENTE FINANCE, S.à r.l.

A compter du 1^{er} janvier 2001, la société de droit italien WASTE MANAGEMENT ITALIA S.p.a. est associée unique de la société EMAS AMBIENTE FINANCE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASTE ITALIA S.p.a.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020614.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

EMAS AMBIENTE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.943.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2000 des actionnaires de la WASTE MANAGEMENT ITALIA S.p.a. passé par-devant le notaire Massimo Caspani, notaire de résidence à Como (Italie), que la société WASTE MANAGEMENT ITALIA S.p.a. a modifié sa dénomination sociale en WASTE ITALIA S.p.a., avec effet au 1^{er} octobre 2001.

WASTE ITALIA S.p.a. (anciennement WASTE MANAGEMENT ITALIA S.p.a.) détient toujours 124 parts sociales de la société EMAS AMBIENTE FINANCE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASTE ITALIA S.p.a.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020615.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

30278

W.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

W.T.B. S.A.

Signature

(020576.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

BS GREEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(020579.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

ATRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.232.

Le bilan au 31 décembre 2004, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ATRA INVESTMENTS S.A.

Signature

(020582.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.228.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020481.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

OBELISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.047.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020479.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

OILTECNO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.181.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 3 mars 2005, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et démissionné de sa fonction de domiciliaire et a sollicité la décharge comme commissaire aux comptes pour la période antécédente.

De même il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 3 mars 2005, COSTALIN Ltd a donné sa démission en tant qu'administrateur dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020652.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

LOUVRE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 98.073.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 136 en date du 3 février 2004.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2005

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société LOUVRE GROUP HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 4 janvier 2005, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Acceptation de la démission du membre du conseil d'administration:

Monsieur John Kevin Mills, demeurant Contree Moulins, Prince Albert's Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1EZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUVRE GROUP HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020636.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.

30280

BOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 46.030.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mardi, le 19 juillet 2005 à 15.00 heures, au siège d'INTERFIDUCIAIRE à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Révocation des administrateurs.
6. Nominations de nouveaux administrateurs.
7. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Divers.

I (03257/1261/20)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.285.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03280/755/19)

Le Conseil d'Administration.

KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.968.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 juillet 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03292/000/21)

Le Conseil d'Administration.

30281

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 juillet 2005* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (03293/000/19)

Le Conseil d'Administration.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.233.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 juillet 2005* à 9.30 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (03294/000/20)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 juillet 2005* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers.

I (03295/000/21)

Le Conseil d'Administration.

INTERBETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.924.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *18 juillet 2005* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004,
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02819/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PARSIFAL S.A., Société Anonyme .
Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juillet 2005* à 15.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03256/529/14)

Le Conseil d'Administration.

FINEXCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.984.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 juillet 2005* à 11.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03299/000/21)

Le Conseil d'Administration.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *18 juillet 2005* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

30283

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03296/000/21)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *August 1st, 2005* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of June 1st, 2005 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (03146/795/14)

The Board of Directors.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *20 juillet 2005* à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03305/528/21)

Le Conseil d'Administration.

AZABU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *20 juillet 2005* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03304/528/20)

Le Conseil d'Administration.

MAXIMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.663.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juillet 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (03077/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ORLEANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.427.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juillet 2005 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes
6. Divers.

I (03331/322/16)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai, l'Assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 15 juillet 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (02798/000/19)

Le Conseil d'Administration.

ZEBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le 21 juillet 2005 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02705/755/14)

Le Conseil d'Administration.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 22 juillet 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02995/755/14)

Le Conseil d'Administration.

RTR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
des actionnaires qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (03115/788/16)

Le Conseil d'Administration.

PARETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.104.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires qu'une
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
(l'«Assemblée») de PARETURN (la «Société») se tiendra au siège de la Société le 12 juillet 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Remplacer au sein de l'Article 1 des Statuts de la Société (les «Statuts») les références à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 par les références à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 (la «Loi»).
2. Modifier l'Article 3 des Statuts en vue d'insérer une référence aux «instruments du marché monétaire et dans tous les actifs éligibles» et mettre à jour la référence à la Loi.
3. Procéder à la refonte de l'Article 5 des Statuts:
 - 3.1. conformément aux exigences de la Loi concernant principalement les points suivants:

- 3.2. le capital minimum de la Société sera dorénavant de 1.250.000,- euros.
- 3.3. introduction des références à la Partie I de la Loi concernant les restrictions d'investissement.
- 3.4. référence adéquate à la Loi.
- 3.5. en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription.
- 3.6. en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à établir, au sein des compartiments, des catégories et/ou classes d'actions sur base de certains critères distinctifs et correspondant à une masse distincte d'avoirs.
4. Modifier l'Article 6 des Statuts en vue de procéder à une refonte totale dudit article et notamment en vue de permettre l'émission d'actions sous forme dématérialisée, de fractions d'actions nominatives et de certificats d'actions au porteur représentatifs de 1, 10 ou 100 actions ainsi que la conversion d'actions nominatives en actions au porteur et inversement.
5. Modifier l'Article 8 des Statuts en vue de:
 - 5.1. d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription;
 - 5.2. d'autoriser les actionnaires à demander à la Société le rachat de leurs actions sauf cas de suspension;
 - 5.3. préciser l'absence de toutes modalités concernant les variations du capital social;
 - 5.4. de permettre au Conseil d'Administration de refuser certaines souscriptions ou de rembourser les actions illégalement souscrites ou détenues;
 - 5.5. de permettre à la Société d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières et déterminer les modalités y afférentes;
 - 5.6. procéder à certaines modifications en vue de corriger certaines fautes d'orthographe et d'uniformiser les mots définis (Jour d'Evaluation) dans les Statuts;
 - 5.7. mettre en conformité ledit Article quant aux références aux articles des Statuts tels que modifiés et à la notion de «valeur nette par action», et
 - 5.8. autoriser la Société à procéder aux rachats de ses actions moyennant paiement en nature.
6. Modifier l'Article 9 des Statuts en vue de procéder à sa refonte et notamment de permettre la conversion au sein d'un même compartiment ou entre compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie et/ou classe d'actions en actions d'une autre catégorie et/ou classe d'actions et d'en déterminer les modalités d'exercice.
7. Modifier l'Article 11 des Statuts en vue de:
 - 7.1. se référer à la notion de «valeur nette d'inventaire par action»,
 - 7.2. établir une comptabilité séparée de chaque compartiment, catégorie et/ou classe d'actions ainsi que le calcul séparé de la valeur nette d'inventaire,
 - 7.3. déterminer une méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire,
 - 7.4. d'autoriser le Conseil d'Administration à établir pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets,
 - 7.5. définir les rapports entre actionnaires et à l'égard des tiers du fait de l'existence de masses distinctes d'avoirs nets,
 - 7.6. déterminer les règles en vue d'établir les masses distinctes d'avoirs nets,
 - 7.7. déterminer les principes d'évaluation des avoirs et des engagements de chaque compartiment,
 - 7.8. déterminer les déductions appropriées pouvant être faites, et
 - 7.9. déterminer les frais et les dépenses à charge de la Société.
8. Modifier l'Article 12 en vue de:
 - 8.1. mettre ledit Article en conformité avec la résolution 4.3 ci-dessus en insérant une référence adéquate aux «compartiments, catégories ou classes d'actions»,
 - 8.2. de supprimer toute référence aux «moyens de calcul»,
 - 8.3. de supprimer le paragraphe f), et
 - 8.4. d'uniformiser l'emploi des termes «Conseil d'Administration»
9. Modifier l'Article 13 des Statuts en vue de prévoir la tenue d'assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions et la mise en conformité avec la résolution 4.3 ci-dessus en insérant une référence adéquate aux «compartiments, catégories ou classes d'actions.»
10. Modifier l'Article 17 des Statuts en vue de le mettre en conformité avec les restrictions d'investissement telles que définies par la Loi.
11. Modifier l'Article 22 des Statuts en vue d'y insérer une référence adéquate à la Loi, modifier «1 an» en «un an» et supprimer toute référence à la révocation du Réviseur pour faute grave.
12. Modifier l'Article 23 des Statuts en vue d'y insérer une référence à la Banque Dépositaire.
13. Modifier l'Article 24 en vue de prévoir la conclusion de contrats de gestion avec des sociétés de gestion sans autre précision quant à leur identité et au contenu desdits contrats et en vue d'y insérer une référence à l'utilisation de la technique du «pooling.»
14. Modifier l'Article 26 des Statuts en vue de sa refonte totale et notamment en vue de permettre au Conseil d'Administration de déclarer des distributions intérimaires et de déterminer les modalités applicables aux distributions de dividendes.
15. Insérer un nouvel Article 27 des Statuts concernant la clôture et la fusion de compartiments, catégories ou classe d'actions et en vue de permettre une telle fusion.

16. Modifier l'Article 30 en vue de le mettre à jour en y insérant une référence adéquate à la Loi et en remplaçant la référence à la loi de 1915 comme suit «loi du 10 août 1915.»
17. Renumérotation des Articles des Statuts et modification des renvois aux articles des Statuts tels que renumérotés.
18. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer cinq (5) jours ouvrés bancaires avant l'Assemblée, leurs titres au siège de la Société.

Tout actionnaire, nominatif ou au porteur, a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le texte complet comprenant les modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

II (03192/755/92)

Le Conseil d'Administration.

ALSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxembourg B 26.900.

Die Aktionäre werden zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am Montag, dem 11. Juli 2005 um 10.30 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrats und Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2004.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, nach L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

II (03193/528/19)

Der Verwaltungsrat.

KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.823.

Nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société qui se tiendra le lundi 11 juillet 2005 à 15.30 heures au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge aux Administrateurs et du Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

KOBARID HOLDING S.A.

II (03226/587/18)

EPSILON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.363.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra de façon extraordinaire au siège social en date du 8 juillet 2005 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

30288

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan, comptes de pertes et profits et affectation du résultat au 30 juin 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

L'Assemblée générale délibérera valablement quel que soit le quorum représenté. Les résolutions devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la Banque NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A.

II (03199/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MEDIA FACTORY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 82.184.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le vendredi 8 juillet 2005 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 13, route de Thionville avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des bilans et comptes de pertes et profits des exercices 2001, 2002, 2003 et 2004;
3. affectation des résultats des exercices 2001, 2002, 2003 et 2004;
4. décharge à donner aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes
5. élection statutaire;
6. divers.

II (03227/561/17)

le Conseil d'Administration.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.238.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020480.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2005.